

**DECISION N° 26-143-DIF
PORTANT CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE**

LE MAIRE DE LA VILLE D'OVERNAI

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-2 et L.2122-23 ;
- VU** la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU** La délibération du Conseil Municipal n° 070/03/2026 du 14 avril 2026 statuant sur la mise en œuvre des délégations permanentes d'attribution au Maire, pour la durée de son mandat ;
- CONSIDERANT** la demande de mise à disposition de la piste d'athlétisme du stade omnisports d'Obernai, formulée par Monsieur Gaston ROHMER, athlète français, licencié au sein du VENDENHEIM ATHLE, demeurant 7 rue Emile Mathis à 67870 BISCHOFFSHEIM ;

DECIDE

Article 1 – Objet :

Dans le cadre du programme d'entraînement de Monsieur Gaston ROHMER, la Ville d'Obernai met à la disposition de ce dernier la piste d'athlétisme de son stade omnisports situé rue du Stade à OBERNAI.

Article 2 – Durée :

La présente mise à disposition est conclue à compter de sa signature, pour la saison 2026/2027, renouvelable tacitement, selon des créneaux horaires ponctuels et non fixes, qui seront définis avec Monsieur Geoffrey HANNUS, responsable du service des sports de la Ville d'Obernai, en fonction du planning d'occupation en cours par les autres utilisateurs de la piste d'athlétisme.

Article 3 – Conditions financières :

Conformément au dernier alinéa de l'article L.2125-1 du Code Général de Propriété des Personnes Publiques, le preneur poursuivant un but non lucratif en assurant des actions concourant notamment à la satisfaction d'un intérêt général, les installations décrites à l'article 1 sont mises gratuitement à la disposition de ce dernier.

Article 4 – Autres dispositions :

Toutes les autres dispositions figurent au sein de la convention d'occupation précaire signée à cet effet.

Fait à Obernai, le 14 août 2026.

Le Maire certifie que la présente décision revêt un caractère exécutoire et qu'elle a été publiée électroniquement sur le site internet de la Ville d'Obernai en date du

19 AOUT 2026

Robin CLAUSS

Maire d'Obernai

Conseiller d'Alsace du Canton d'Obernai